

**DECISION DU MAIRE
N°2024 - 002**

**Objet : PROPOSITION DE RENOUELEMENT DES COPIEURS DE
LA MAIRIE ET DE L'ECOLE**

Le Maire de Saint Jean d'Arvey :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°57/2020, en date du 10 septembre 2020, intervenue sur le fondement des dispositions du code général des collectivités territoriales, article L 2122-22 qui permet au conseil municipal de déléguer au maire un nombre de ses compétences et notamment :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 500.000 € (article L. 2122-22, 4° du CGCT)

Vu la proposition de la société ACB, situé 5 avenue du Pré Félin, Les Glaisins, Annecy le Vieux, 74940 ANNECY, de fourniture de 4 copieurs et services associés pour les besoins de la mairie et du groupe scolaire Paul Barruel, comprenant la location des appareils pour un montant HT de 989 € par trimestre, un coût HT à la copie noir et blanc de 0.0028 € et un coût HT à la copie couleur de 0.028 €, pour une durée contractuelle de 21 trimestres ;

Considérant l'intérêt technique et économique pour la commune d'être équipée d'un copieur incluant le module brochure, d'un copieur avec agrafage, et de deux copieurs couleur pour les besoins du groupe scolaire ;

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver et de signer la proposition de la société ACB, situé 5 avenue du Pré Félin, Les Glaisins, Annecy le Vieux, 74940 ANNECY, comprenant la location des appareils pour un montant HT de 989 € par trimestre, un coût HT à la copie noir et blanc de 0.0028 € et un coût HT à la copie couleur de 0.028 €, pour une durée contractuelle de 21 trimestres.

Article 2 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'un compte rendu au conseil municipal.

Fait à SAINT JEAN D'ARVEY, le 19/07/2024

Le Maire, Christian BERTHOMIER

